

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

année semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50 3.25 2.-
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	12.- 6.50 4.-
Envoi par numéro	15. 7.80 4.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance, sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre pour la SUISSE et 2.40 par an pour l'ETRANGER.

L'abonnement part de l'imprimeur quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signer.

Administration & Expédition:
SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Compte de chèques Nr. II. 584

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.20	0.30
Réclames	0.40		
Minimum d'insertion 1 franc			

Pour renseignements et devis s'adresser à „l'administration du Journal“ à Sion

Jeune fille

âgée de 14 ans, demande place comme bonne d'enfant. S'adresser au Bureau du Journal qui indiquera.

A vendre

a bon compte, d'occasion, faute d'emploi, un petit char de chasse ayant très peu servi et à l'état de neuf, ainsi qu'un char à benne. Facilité de paiement.

S'adresser au bureau du journal

„AIRUM“

ASPIRATEUR DE POUSSIERE

A MAIN

Nettoyage par le vide des Tapis, Tentures, Portières, Tapisseries, Meubles, etc., etc.

Sans les déposer ni les déplacer



Modèle le plus perfectionné, le plus pratique, le plus efficace.

Le seul modèle à la portée de tous

Prix Fr. 45 franco port et emballage

Succès incontestés Références les ordres SUR DEMANDE

démonstration pratique et gratuite à domicile.

L'AIRUM nettoie à fond les tapis les plus épais.
L'AIRUM aspire les poussières les plus fines et les mieux cachées.
L'AIRUM fonctionne sans faire voler un atome de poussière.
L'AIRUM supprime le battage et le brossage fatigants et malsains.
L'AIRUM nettoie sans user les étoffes même les plus délicates.
L'AIRUM est indispensable pour entretenir une maison propre.

Aux Inventions Modernes

3, Rue des Allemands, 3

GENEVE

La santé pour tous

Bagues Electro-Médicales Eureka

Sont les seules reconnues efficaces pour la guérison certaine des maladies suivantes: Rhumatismes, migraine, goutte, névralgies lumbago, sciatique, douleurs, débilité nerveuse, appauvrissement du sang, toux nerveuse, aphonie surdité, choléra, hémorroïdes, hystériques douloureux, paralysie, anesthésie etc.

PRIX: nickelée fr. 2.50, argentée fr. 5, doublée ou supérieure fr. 8. Envoi contre remboursements. Prospectus gratuits et franco

Seul dépôt:

Ls. ISCHI, fab, Payerne

Bevans en poudre
Sucre vanillin
Poudre à pouding
du Dr. Oetker
à 15 cts le paquet
Albert Blum & C^{ie}. Bâle

Banque de Sierre Sierre

Compte de Chèques Postaux II. 456

Obligations de 500 fr. au 4 1/2 % dénonçables d'année en année.

Dépôt { Caisse d'Epargne 4 %
Compte-courant actuellement 3 1/2 %

Prêts Hypothécaires

La Direction

Avis aux agriculteurs.

Produits de 1^{re} qualité à un prix avantageux

Graines mélangées pour la volaille

Avoines pour semens et fourragères

Aliments pour veaux, porcelets

Tourteaux de Sésame

Farinette maïs

Son froment

Se recommande Et. Exquis, Negt. Sion

UN BON SOULIER



Art. 159. Souliers à lacets pour dames, bonne qualité, hauts talons garnis. No. 36/42 fr. 7.50.



Art. 156. Souliers à lacets pour dames, hauts talons, sans doublure, couture indécoussable, sans couture de derrière, cloués, très solides. No. 36/42 fr. 8.-

Ganterswil, 29/7. 1909
Monsieur,
Il me faut de nouveau une paire de souliers, les derniers étaient très bons. Ici on ne peut avoir d'aussi bons souliers que chez vous. Mon père aussi était très content. Avec considération T. W.



Art. 161. Bottines à lacets pour dames, box-calf, talons garnis, élégantes et solides. No. 36/42 fr. 11.-

Demandez s. v. pl. Prix-courant.

Bray (Vaud), 19 mai 1909.

Monsieur,

Par la présente nous vous remercions pour les deux paires de souliers que vous nous avez adressés; nous en sommes très satisfaits. Art. 178 va très bien, de même que les souliers militaires art. 409.

Agréés, Monsieur, mes salutations f. sch.

Un grand nombre de Certificats de mes clients prouvent l'excellence de mes articles.

Envoi contre remboursement! Garantie pour chaque paire.

H. Brühlmann-Huggenberger

Maison de chaussures, Winterthur.

VIN DE RAISINS SECS

BLANC ROUGE

à frs. 23.- les 100 litres à frs. 32.- les 100 litres

prix en gare de Morat contre remboursement.

Analysé par les chimistes - Fûts à disposition - Echantillons gratuits et franco

OSCAR ROGGEN, MORAT.

Poussines Printanières.

Sujets sélectionnés de Leghorn Padoue Italienne âgés de 3 mois les meilleures pondeuses du monde à fr. 11 les 6 et fr. 21 la douzaine Pondeuses de même race à fr. 24 les 6 et fr. 47 la douzaine contre remboursement. :: Emballage gratis. :: Rabais par quantité. Etablissement d'Aviculture. Sous le signal à Chexbres Vaud.

Les Amateurs

d'un visage pur et délicat, d'un air frais, jeune et rose, d'un teint éclatant n'emploieront que le véritable

Savon au Lait de Lis

Bergmann

Marque: Deux Mineurs

Prix 80 cts. le morceau.

Plus de peau couperosée, rugueuse ou creassée par l'usage régulier de la

Crème au Lait de Lis

„D A D A“

En vente le tube 80 cts. chez:

SION: pharm. Henri Allet. G. Faust, V

Pittetoud, Xavier Zimmermann.

Coiff Martin Ebner, Jos. Erné, E. Furter.

SIERRE: pharm. Burgener, Pierre de

Chastonay; Coiff Alois Heim.

MARTIGNY-VILLE: pharmacie M. Lovey,

pharmacie Morand, Coiff. F. Favre-Collomb.

MARTIGNY-BOURG: pharm. Ch. Joris.

St-MAURICE: Coiff. Ch. d. Siebenthal

VISP: pharm. Ed. Bulet.

BRIGUE: F. Marty, pharm.

Fromages et Beurre

Gros et détail. Prix réduit

Liquidation articles épicerie

Laiterie Centrale, Sierre

Comme

Dépuratif

Exigez la Véritable

Salsepareille Model

Le meilleur remède contre Boutons, Dartres, Epaissement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Goutte, Rhumatisme, Maux d'estomac, Hémorroïdes, Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances de la femme au moment des époques et se recommande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations. Agréable à prendre. — 1 flacon fr. 3.50, 1/2 bout. fr. 5. — (1 bout. une cure complète) 8 fr.

Dépôt général et d'expédition: PHARMACIE CENTRALE, rue du Mont-Blanc 9, GENEVE.

Se trouve dans toutes les pharmacies.

ETABLISSEMENT APICOLE

fondé en 1887

LA CROIX + ORBE

(Vaud, Suisse)

La plus haute récompense Chaux-de-Fonds 1893 3 médailles d'argent 3 premiers prix LAUSANNE 1910

Grande

Fabrique de Feuilles gauffrées en bandes continues par un nouveau procédé

OUTILLAGE COMPLET pour APICULTEURS

RUCHES

extracteurs enfumoirs, etc.

Elevage de reines noires et italiennes

ESSAIMS

Colonies en ruches fixes ou à cadres

Installations de Ruchers

Soins et entretiens des ruches

Extractions du miel

Commerce de miels

(Plaine et montagne)

Expéditions contre remboursement

Emballage soigné. Rabais sur quantité

Prix courant à disposition

ŒUFS A COUVER

Poules Leghorn, la douzaine fr. 3

Canes Rouen, Aylesbury » fr. 3

Dindes » fr. 5

S'adresser: E. Gessler, Sion.

Règles Méthode infallible pour tous retard mensuels, Ecrite Pharmacie de la Loire, 22ay-Chanten à Nr. Nantes (France)

LA BOUCHERIE

Louis MOREL à Genève

Place du Bourg-de-four 17

expédie des viandes de toute première qualité par colis postaux de 5 kilos, à un prix modéré.

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

Suter-Strehler & C^o
ZURICH

PAT. N^o 28936.

GRILLAGES

galvanisés

„HELVETIA“

Les plus beaux, les plus solides, les meilleurs marchés

VINS

Les Vins des Châteaux Romains (Velletri)

Blancs et Rouges sont les meilleurs vu que l'appréciation est générale.

VINS: Chianti — Piémont Asti mousseux — Spécialités de la maison

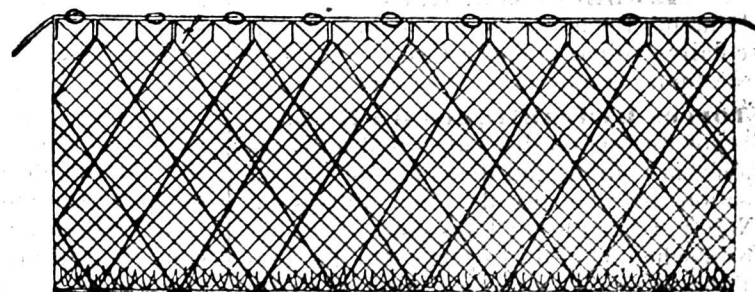
A. ROSSA, Vins en gros, MARTIGNY (Valais)

Chocolats

„Lucerna“

Marques exquis

Grand magasin d'articles de pêche



Montage de tramails spéciaux pour rivières et de filets et lignes en tous genres. Fabrication de nasses métalliques, réparations de cannes à pêche, ligatures, etc. etc. Filets en fil anglais. Fournitures pour le montage. Liège de Sardaigne (mâle) en planches ou biguets. Fabrication de poissons artificiels perfectionnés et de montures soignées. Catalogue illustré gratis et franco. Devis et renseignements par retour.

PIGUET-CAPT, au Sentier (Vaud)

Etiquettes de vin

en tous genres

En vente à l'Imprimerie GESSLER

MACULATURES à vendre à l'imprimerie du Journal

Grand Conseil

Séance de mardi 9 mai.

Présidence de M. Jean Anzévi, président.

Gestion financière. — Location d'immeubles

Après lecture du rapport allemand de la commission, le Grand Conseil aborde l'examen de la gestion financière d'Etat au chapitre des recettes.

A propos du produit de location des immeubles « Verger derrière l'arsenal » et « Praz Pourris » la commission renouvelle une observation souvenant fois formulées, à savoir que ce produit n'est pas en rapport avec la valeur de la propriété.

M. Seiler, Chef du Département des Finances, répond, en ce qui concerne le Verger derrière l'arsenal, que l'Etat met chaque année au concours la location et la confie au plus offrant. Quant aux Praz Pourris, il ne faut pas oublier qu'une grande partie de ce terrain est destinée à être reboisé et ne rapporte rien pour le moment.

Actions des Bains de Loèche et de l'Association vinicole

La commission constate que l'Etat, en réalisant les actions et obligations des Bains de Loèche a fait une perte de fr. 9450 sur les actions; mais par contre il a réalisé un bénéfice de fr. 5000 sur les obligations.

Les quatre parts souscrites par le Valais à l'Association vinicole suisse n'ont encore rien rapporté et ne figurent que « pro memoria » pour la somme de 2 francs. La Société n'a jusqu'ici pas fait de brillantes affaires.

Dépôt des livres scolaires

Ensuite des bruits qui ont couru au sujet du dépôt des livres scolaires, la commission a demandé des explications au Département des Finances. Elle a appris que, suivant inventaire dressé en février 1911, le dépositaire des livres scolaires redevrait à l'Etat la somme de fr. 18,792; toutefois, cette évaluation a donné lieu à une contestation et l'affaire est en ce moment entre les mains d'un expert. La commission invite le Conseil d'Etat à faire entrer intégralement le solde dû.

M. Seiler dit que si le message du Conseil d'Etat ne contient pas d'explications à ce sujet, c'est que les constatations faites par le Conseil d'Etat rentrent dans l'exercice de 1911 puisque l'inventaire n'a été fait qu'en février de cette année et d'autre part les comptes ne sont pas définitivement réglés avec l'ancien dépositaire. Il donne l'assurance que le Conseil d'Etat sauvegardera au mieux les intérêts de la Caisse.

La commission a demandé si c'était bien prudent que l'Etat administre directement le dépôt des livres scolaires. A ce sujet, le chef du Département des Finances, déclare que le cahier des charges du nouveau titulaire est très sévère et que de ce côté il y a toutes les garanties voulues.

Impôts sur les installations industrielles

A la rubrique « Reliquat des receveurs », M. H. de Werra exprime sa surprise que l'Etat ait fait une exception formelle à la loi des finances en faveur des industries en exigeant pas d'elles le paiement de l'impôt sur les conduites d'eau, canalisation, etc., préalablement à la liquidation du recours que ces industries ont interjetés contre cet impôt.

M. Seiler répond qu'il est parfaitement exact que le Conseil d'Etat a fait ici une exception; mais il était en présence d'un cas tout à fait spécial. Il s'agissait d'un impôt tout à fait nouveau. C'est en 1910 pour la première fois qu'on a procédé à la taxation de ces installations. Aussitôt que cette taxation leur eût été communiquée, les intéressés ont interjeté un recours en prétendant que ce nouvel impôt serait presque la ruine de nos industries. Dans ces conditions le Conseil d'Etat a cru qu'une suspension de la perception de l'impôt était justifiée; il s'agissait ici de la nature même de l'impôt qui était contestée.

M. Henri de Werra se déclare satisfait des explications données, mais il invite le Conseil d'Etat à hâter la liquidation du recours afin que les communes sachent à quoi s'en tenir.

M. Seiler donne l'assurance que la question trouvera prochainement sa solution.

Manuels scolaires

M. Edmond Delacoste demande que les livres scolaires soient mieux reliés.

Il sera tenu compte de cette observation.

Les forces hydrauliques du Rhône
A propos du produit des forces hydrauliques du Rhône, la commission demande qu'elle est l'imposition des chevaux de force utilisés au Bois Noir par la ville de Lausanne.

M. Kuntschen, chef du Département des Travaux publics, répond que c'est sur la base de 3 fr. par cheval de force que la redevance est payée. Quant au nombre de chevaux, c'est celui mesuré à l'arbre de turbine qui fait règle; la prise d'eau pourrait fournir 12000 HP, mais les installations n'en permettent l'utilisation que de 5000 et bon mal an il n'est utilisé que 3 à 3500 HP.

M. Kuntschen donne également des explications sur la récente convention passée avec les C. F. F. pour l'utilisation par ces derniers des forces du Rhône de Mœrel à Fiesch; convention qui a été ratifiée samedi par le Conseil d'administration des C. F. F.

Lors de la construction du tunnel du Simplon, notre canton a accordé certains avantages

En 1906 les C. F. F. ont demandé la pension des forces du Rhône de Mœrel à Fiesch. Les négociations à ce sujet ont duré longtemps. On avait de la peine à tomber d'accord sur le nombre de chevaux que pourrait fournir la concession demandée. Le Conseil d'Etat a fait appel à des spécialistes et s'est demandé d'abord si les forces hydrauliques ne pourraient pas être utilisées plus avantageusement par la création d'énormes réservoirs dans la partie supérieure de manière à assurer un plus grand rendement et par l'utilisation des forces pour le compte de l'Etat; mais, ensuite du rapport de cet expert, qui a fait ressortir le coût énorme de ces réservoirs, le Conseil d'Etat n'a pas hésité à abandonner cette idée.

La force hydraulique cédée aux C. F. F. est produite par une chute de 265 m. de hauteur; elle a été évaluée à 15500 HP. force brute et à 11600 HP. force nette. Une fois d'accord sur le nombre de chevaux le Conseil d'Etat a fixé aux C. F. F. une redevance de fr. 130,000 payable maintenant et fr. 40,000 par an dès l'expiration des deux ans après la ratification de la convention. Cette redevance est invariable; elle n'est soumise à aucune fluctuation. La convention est faite pour une durée de 50 ans. Les C. F. F. auraient voulu que l'Etat leur accorde le droit de créer des lacs artificiels en amont des limites de la concession; mais le Conseil d'Etat ne put y consentir, il s'est toutefois engagé à leur prêter son concours en vue d'une entente entre les concessionnaires et ceux du chemin de fer de la Furka pour établir en commun des réserves d'eau.

M. Kuntschen relève en terminant les avantages de la traction électrique dans les tunnels et dit que par la convention qui vient d'être conclue, l'Etat a facilité aux C. F. F. qui sont une entreprise nationale, l'exploitation du tunnel du Simplon, et en même temps sauvegardé les intérêts du canton.

M. Ch.-A. de Courten, au nom de la commission et du Grand Conseil remercie M. Kuntschen du zèle et de l'habileté qu'il a déployés pour mener à bonne fin les négociations qui ont abouti à une convention avantageuse pour le canton.

Remarques diverses

Le chapitre des recettes est adopté, ainsi que celui des dépenses générales de l'Etat; la commission estime que ces dernières pourraient être réduites dans une notable mesure.

On passe aux dépenses des divers départements qui sont liquidées avec célérité.

M. Edm. Deracoste demande si, la commune de St-Gingolph n'est pas appelée à contribuer pour une part aux frais de partage de ses biens indivis.

M. Bioley, chef du Département de l'Intérieur répond qu'effectivement la commune de St-Gingolph doit participer à ces frais pour le quart; le 50 % étant payé par la Confédération et l'autre quart par l'Etat.

La commission formule une observation de peu d'importance relativement au traitement d'un employé de l'Etat qui a été majoré au cours de l'exercice, M. Bioley donne à ce sujet des explications plausibles.

Guide pour les administrations communales

C'est une de ces rubriques du compte d'Etat, qui, depuis voici une série d'années, donne invariablement lieu à cette remarque: « Où en est la création de ce guide pour lequel chaque année figure une somme au budget. » L'honorable chef du Département de l'Intérieur répond en invoquant la surcharge de travail du fonctionnaire chargé de la rédaction de ce manuel et donne l'assurance que ça avance quand même.

Il nous eût donc étonné si la commission n'avait pas relevé la même observation.

M. H. Leuzinger attire l'attention du Grand Conseil sur le fait que le chiffre prévu au budget sous la rubrique « Guide pour les administrations communales » a déjà été employé en 1909 pour un autre poste. Le contrôleur des comptes des communes, chargé de la rédaction du guide, a déclaré lui-même que ce travail était inutile. Qu'on supprime donc la rubrique mais qu'on n'affecte pas à un autre but le chiffre qui y est prévu.

M. Pellissier confirme les paroles de M. Leuzinger. Le contrôleur des comptes de communes a laissé entendre que ce guide ne serait probablement jamais le jour et qu'il était inutile. M. Pellissier est d'avis toutefois que l'impression de l'ouvrage doit se faire, car il peut rendre des services aux administrations communales dans les communes où les membres de ces administrations ne possèdent pas toutes les connaissances nécessaires en matière législative: Il demande formellement qu'il soit interdit de ce servir de ce poste du budget pour un autre objet.

M. H. Bioley répond qu'il a donné l'ordre au contrôleur des comptes de communes de mettre la main au travail et que le guide verra quand même le jour.

Le bétail valaisan à l'exposition de Lausanne

A propos du crédit affecté à l'exposition de Lausanne, fr. 7854, M. Dr Alexandre Seiler rappelle que les races valaisannes tachetées du Val d'Ilhez et de Loetschen et la race brune du Haut Valais ont été exclues de cette exposition alors que les races de montagne du canton des Grisons y ont été admises.

M. Seiler avait demandé au Département de l'Intérieur qu'il fasse des démarches auprès du Département fédéral de l'Agriculture pour que les races précitées soient admises à l'exposition. Il croit que ces démarches ont été faites, mais sans succès. Lui-même s'est rendu au Département fédéral de l'Agriculture, il n'y a pas trouvé M. Deucher, mais son chef de service un M. Muller, qui a eu des réponses vraiment abracadabrantes aux plaintes justifiées formulées par le député valaisan.

Comme ce dernier lui exposait le cas, cet employé, du haut de son omnipotence, lui a dit simplement: « Ce n'est pas dommage! Il y a déjà assez de bétail dans les concours! »

M. Seiler lui ayant fait observer que le bétail des Grisons avait été admis comme race de montagne et que cela constituait une inégalité de traitement, M. Muller a trouvé cette réponse renversante:

« Oui, mais cela est dû à une faiblesse de M. Deucher (sic), auprès duquel ces Messieurs des Grisons ont fait des démarches un peu pressantes! »

M. Seiler estime que cette exclusion fait un grand tort aux éleveurs des races susmentionnées et invite le Département de l'Intérieur à faire de nouvelles démarches pour qu'à l'avenir elles soient admises aux expositions suisses.

M. Bioley répond que le Département de l'Intérieur n'a pas perdu de vue cette question; lui aussi s'est rendu au Département fédéral de l'Agriculture et en a parlé à M. Deucher, qui a fait appeler son omnipotent chef de service, M. Muller, qui a répondu cette fois froidement qu'on n'avait fait aucune exception en faveur des Grisons.

M. Seiler réplique que l'inégalité de traitement ne peut être contestée; on ne peut nier que le canton des Grisons a concouru avec 20 pièces de bétail dans la division « races de montagne. » Nous voulons être traités de la même façon que les autres Confédérés.

M. Bioley déclare qu'il prend bonne note du désir exprimé par M. Seiler et l'incident est clos.

Médaille cantonale

La commission demande où en est l'aménagement à Valère d'une salle destinée à recevoir la médaille cantonale.

M. Bugevier, chef du Département de l'Instruction publique répond que les travaux de restauration de Valère ne sont pas encore assez avancés pour abriter le médailler cantonal qui est en ce moment dans une des salles des archives. Le transfert s'impose; il va sans dire qu'on doit entourer cette précieuse collection de toutes les mesures de sécurité possible. Le plan de restauration de Valère est achevé, il renferme des salles offrant toute sécurité; toutefois la commission des monuments historiques estime qu'il y a lieu d'examiner de plus près la question et de voir s'il n'y a pas lieu de se procurer des coffres-forts dans lesquels pourraient être remis outre le médailler, les objets rares et précieux du musée archéologiques.

Histoire du cardinal Schinner

La commission demande si l'histoire du cardinal Schinner par le professeur Büchi pourra bientôt sortir de presse.

M. Bugevier donne des explications à ce sujet.

Le vaste travail entrepris jadis par feu M. le Professeur Reinhard, et continué avec art et persévérance par M. le professeur Büchi, n'est pas encore terminé. Il semble que la tâche s'augmente à mesure des découvertes dans les archives, et que le cadre primitivement fixé sera dépassé.

En 1910, plus de 1000 documents provenant des archives bourgeoises de Sion ont été examinés et en partie copiés. Les documents provenant des Abscheids, ont été classés d'entente avec M. Imesch, président de la Commission des Abscheids.

M. Büchi s'est rendu à Rome, pour continuer ses recherches aux archives vaticanes, 33 documents, dont quelques-uns de grande importance, ont été découverts. Il reste à visiter, à Rome, plusieurs bibliothèques, afin de compléter la collection des renseignements.

Les archives de l'Etat de Berne ont aussi été examinées et 27 documents concernant Schinner furent compulsés.

En 1911, M. Büchi se propose d'examiner les archives de Londres, où la correspondance d'Henri VIII offrira sans doute bien des choses de valeur touchant de près le grand cardinal.

Comme l'on voit, ce travail de longue haleine est continué avec la persévérance et l'esprit de suite et de science qui caractérisent M. le professeur Büchi.

Collège de Brigue

M. Pellissier relève l'importance des crédits affectés depuis quatre ans (15,000 annuellement) aux réparations du collège de Brigue. Il estime que le Grand Conseil devrait être nanti d'un devis d'ensemble de ces réparations.

M. Kuntschen répond que ce plan d'ensemble est dressé et qu'il le communiquera volontiers à la prochaine commission du budget; la commission de gestion aurait pu en prendre connaissance si elle en avait fait la demande. Les dépenses totales dépasseront les 100,000 francs, on les a étalonnées sur une série de 11 années pour ne pas troubler l'équilibre du budget. Lorsque les réparations seront achevées, le collège de Brigue sera un établissement modèle.

Exhaussement du lit du Rhône

M. le Dr A. Seiler attire l'attention du Département des Travaux publics sur l'exhaussement du lit du Rhône qui provoque l'inondation des terrains entre Brigue et Gamsen; cet exhaussement est attribué aux matériaux jetés par l'entreprise du Loetschberg. M. Seiler ne sait pas si le Département a fait des démarches à ce sujet auprès de l'entreprise; mais en tout cas celle-ci n'y a fait que des travaux dérisoires.

M. Kuntschen répond que l'exhaussement du lit du Rhône à l'endroit signalé ne doit être attribué que pour une faible partie aux matériaux provenant des travaux du Loetschberg, mais que néanmoins le Département a fait les démarches nécessaires auprès de l'entreprise. Il se propose d'autre part d'y amener une drague pour curer le lit du fleuve.

* * *

Séance du 10 avril.

Présidence de M. Jean Anzévi.

Gestion financière

La séance d'aujourd'hui, comme celle d'hier a été entièrement consacrée à l'examen de la gestion. La partie financière est adoptée et le Grand Conseil en donne décharge au Conseil d'Etat.

A l'occasion de la lecture de la situation des titres de l'Etat, la commission formule le postulat que les titres de villes suisses au 3 1/2 % soient successivement remplacés par des obligations de communes valaisannes au 4 %; ceci afin de faciliter aux communes leurs emprunts.

M. Seiler, chef du Département des Finances, qui voit un certain danger dans ce postulat, dit qu'il ne peut l'accepter que sous une forme moins impérative, c'est-à-dire en ce sens que l'Etat, comme il l'a déjà fait récemment pour un emprunt de la commune de Loèche-Bains, veut bien s'intéresser aux emprunts de communes valaisannes lorsqu'ils seront entourés de garanties suffisantes.

Le boni de l'exposition

M. Pellissier, président de la commission, est étonné de ne pas voir figurer dans la liste des fonds spéciaux la part de fr. 6500 du boni de l'exposition cantonale de 1909, affectée au fond pour la création d'un hôpital cantonal. Il se demande en outre si, au vu de l'augmentation de ce fonds et de la construction probable de cet hôpital dans un avenir plus ou moins éloigné, il n'y a pas lieu de laisser tomber la réserve disant que si dans le terme de 15 ans, le montant ci-dessus n'est pas utilisé pour un hôpital cantonal, il fera retour à la ville de Sion.

M. Bioley répond que si la somme ne figure pas encore au compte d'Etat, c'est qu'elle n'a pas encore été versée. Les comptes de l'exposition ne sont pas encore définitivement établis; une réunion doit avoir lieu prochainement pour y mettre la dernière main; il y aura lieu d'y discuter en même temps la question soulevée par M. Pellissier.

Ajoutons que la commission propose en outre de verser au fonds pour la création d'un hôpital cantonal le solde du crédit affecté à la construction du magasin de sels à Sion, soit une vingtaine de mille francs.

Gestion administrative

On aborde l'examen de la gestion administrative. La partie générale ne donne lieu à aucune observation.

Au département de l'Intérieur, chapitre de l'Administration communale, la commission relève quelques passages du rapport pour demander des explications au chef du Département, au sujet des mesures prises sur les faits signalés par les rapports des préfets.

M. Bioley répond que, d'une manière générale, les rapports parviennent trop tard au Département, pour que ce dernier puisse prendre les mesures nécessaires avant la réunion du Grand Conseil et en naître ce dernier.

Voici quelques-unes des observations formulées par la commission. Cette dernière recommande au Conseil d'Etat de faire activer la production de l'inventaire d'un certain nombre d'administrations bourgeoises en retard. Elle demande quelles mesures ont été prises contre la commune de Liddes où la plupart des séances du Conseil n'ont pas été protocolées.

Repos du dimanche

La commission relève le fait que le repos du dimanche est peu observé dans certaines communes invite le Conseil d'Etat à faire respecter strictement la loi.

M. Couchepin, chef du Département de Justice et police, estime que la recommandation de la commission est un peu superflue: le Conseil d'Etat, dit-il, a la conscience d'avoir toujours fait son devoir dans ce domaine. La loi sur le repos du dimanche est là. C'est aux présidents de commune, qui sont armés pour cela, à la faire appliquer. A moins qu'on veuille la reviser, dans l'état actuel de la législation, l'Etat ne peut faire plus. La gendarmerie a aussi fait son devoir, puisqu'ainsi qu'il ressort du rapport du Département, 114 procès-verbaux de contravention à la loi ont été dressés en 1910. Le Conseil d'Etat n'a été appelé que dans très peu de cas, à se prononcer sur cette question; mais toujours il s'est montré très sévère; il n'a autorisé le travail du dimanche que pour les travaux à l'intérieur des tunnels; certaines communes, qui ont accordé des autorisations de travailler en dehors des tunnels, à des entreprises, ont reçu des observations de la part de l'Etat.

Au vu de ces explications, la commission déclare qu'en formulant son postulat, il n'était nullement dans son intention d'humilier le Conseil d'Etat; mais son but était de l'engager à intervenir auprès des administrations d'entreprises étrangères vis-à-vis desquelles quelques administrations communales ne se sentent peut-être pas suffisamment armées.

Le postulat est retiré.

Participation de l'Etat aux entreprises de chemin de fer

La commission relève le vœu suivant formulé par le préfet d'Entremont:

« Protégement du chemin de fer M. O. (Martigny-Orsières); ne pas confondre avec Montreux-Oberland pour desservir les communes de Volèges et de Bagnes, avec participation financière de l'Etat et des communes intéressées. »

La commission est d'avis qu'il serait dangereux que l'Etat s'engage financièrement dans des entreprises de chemins de fer.

C'est aussi l'avis de M. Bioley, qui tout en reconnaissant que la question soulevée par le préfet d'Entremont est intéressante, ne compte pas y donner suite.

Décadence morale et débits de boisson

Le préfet de Sierre, dit le rapport de gestion, a une note attristée; il entretient la décadence morale et matérielle des populations comme une conséquence fatale des trop nombreuses concessions de débits de boissons, si facilement accordées par les communes. L'honorable magistrat voit enfin avec inquiétude la tendance bien accentuée de la jeune génération à désertir la campagne pour chercher un emploi dans l'industrie hôtelière ou autre, dans le canton ou au dehors. « Il est vraiment pénible, ajoute-t-il de voir des terrains de certaine étendue rester pour ainsi dire improductifs, alors que le revenu en pourrait être doublé ou triplé si les bras ne manquaient pas. » D'autre part, la routine, dans nombre de communes, est encore bien tenace, malgré

tout ce que les pouvoirs publics font pour développer l'instruction agricole.

La commission fait observer que la remarque du préfet de Sierre concernant les débits de boisson s'applique aussi à d'autres districts et elle salue avec plaisir la motion Seiler tendant à la limitation de ces établissements, motion qui vient à son heure.

M. Bioley s'associe à cette constatation et il insiste sur l'urgence d'une réforme dans ce domaine. Actuellement, rares sont les communes qui ont le courage de refuser une concession pour un débit de vins. « Dans une commune cependant, on a fermé un seul établissement et c'était un... café de tempérance en lieu et place duquel on a établi ensuite un débit de vins. »

Contre les fraudeurs

Pour donner plus d'efficacité à la répression des fraudeurs sur les denrées alimentaires, la commission propose que, dans les cas graves, les noms des délinquants soient publiés.

M. Bioley reconnaît que ce serait là une bonne mesure, mais il se demande si c'est bien la place dans un rapport de gestion de publier les noms des délinquants. Il appartient au Tribunal cantonal de décider cette publication.

C'est également l'avis de M. Couchepin, chef du Département de Justice et Police, qui estime qu'on n'a pas le droit de rendre les noms publics si le Tribunal cantonal n'a pas prononcé cette mesure qui constitue une aggravation de peine. La commission retire son postulat.

Laboratoire de chimie

La commission demande où en est la question de la construction d'un laboratoire de chimie.

M. Bioley répond que cette question n'est pas encore sortie de la phrase des études et sera examinée cumulativement; par raison d'économie, avec d'autres bâtiments en projet de construction. En attendant on continue à utiliser les locaux qui à la rigueur peuvent suffire pour un certain temps.

Ecole d'Ecône

A propos de la suppression des cours théoriques d'hiver, introduits il y a deux ans, la commission s'est demandée si cette suppression a été une bonne mesure et voudrait en connaître les motifs.

M. Bioley explique que ces cours n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait et qu'ils constituaient une complication dans la marche de l'établissement.

M. Im Boden insiste pour que les cours théoriques d'hiver soient maintenus non seulement à Ecône; mais pour qu'on en crée dans d'autres parties du canton. Cette proposition est appuyée par M. Fama qui rappelle que l'Association agricole du Valais l'avait déjà formulée il y a quelques années.

M. Bioley répond qu'il prend bonne note de ces observations.

Elevage du mulet

Dans une conversation que M. Pellissier président de la commission a eue avec le Chef de l'Etat-major fédéral, ce dernier lui a déclaré que le Conseil fédéral serait disposé à subventionner largement l'élevage du mulet en Valais, en vue des services que ces animaux sont appelés à rendre. Au vu de ces déclarations la commission invite le Conseil d'Etat à encourager autant que possible cet élevage.

M. Bioley déclare que le Secrétariat agricole a été chargé de vous une attention spéciale à cette importante question.

Au vu des ravages causés par le ver de la vigne l'année dernière, la commission demande au Conseil d'Etat les mesures qu'il compte prendre pour combattre ce nouveau fléau.

M. Bioley annonce que des essais vont être tentés avec différents moyens préconisés; mais il ne cache pas que la lutte sera difficile et coûteuse.

M. Jacques de Riedmatten est du même avis tous les moyens employés jusqu'ici contre les cochyliques ont été peu probants. Dans certains villages du canton de Vaud, on a été jusqu'à détruire la récolte avant sa maturité pour extirper l'insecte. Le professeur Faess, de Lausanne, lui a déclaré que le seul moyen radical serait l'usage de sels d'arsenic, mais c'est trop dangereux à l'emploi, et on ne saurait laisser entre les mains des vigneronniers un tel produit, à Sion, on a essayé d'enlever les insectes à la main; c'est un travail long et coûteux, mais qui paraît le seul de quelque efficacité.

M. Pellissier, se faisant l'écho de l'opinion d'un professeur français d'agriculture dit que l'insecte devrait être détruit dans la terre pendant la saison morte.

M. Joseph Ribordy demande que le Conseil d'Etat présente le plus tôt possible son rapport sur la lutte contre les maladies de la vigne, afin que le Grand Conseil puisse s'occuper de la question et que le Valais ne soit pas plus longtemps privé des subventions que la Confédération alloue à d'autres cantons dans ce domaine.

Séparation de Conthey-Daillon

Avant de lever la séance, le bureau donne lecture du message du Conseil d'Etat sur la séparation de la section de Daillon d'avec la commune de Conthey.

La commission que le Conseil d'Etat avait chargée de l'examen de cette question a reçu une contre-pétition signée de 50 citoyens qui ont retiré la signature qu'ils avaient apposée au bas de la première pétition. La commission conclut que les raisons invoquées en faveur de la séparation sont insuffisantes; elles ne sont basées que sur le fait de difficultés dans la répartition des charges municipales et sur les lenteurs que met la commune de Conthey à exécuter des travaux sur le chemin reliant avec Daillon. Les séparatistes ne se rendent pas un compte exact des conséquences de la séparation. Dans la votation qui est intervenue en janvier, 53 citoyens contre 50 se sont prononcés pour la séparation; alors qu'au début tous étaient d'accord pour la demander.

Dans son message, le Conseil d'Etat prévoie pour le rejet de la demande de séparation. Cet objet est renvoyé à une commission.

Informations

Décisions du Conseil municipal

Le Président distribue un rapport relatif à l'installation et à l'emplacement de l'Abattoir et de la triperie, au transport des bœufs étrangers arrivant par chemin de fer et à l'aménagement des écuries d'isolement et de fourrière. Ce rapport est renvoyé pour étude à la Commission de salubrité publique à laquelle, eu égard à l'importance de la question, est adjoint le vice-président de Riedmatten.

— Relativement à la requête de la corporation des bouchers de la ville de Sion, il est décidé, sur la proposition de la Commission de salubrité publique: La requête dont s'agit est prise en considération dans ce sens qu'en interprétation de l'article 11 du registre des boucheries, les colporteurs de viandes auant à l'avenir à présenter au contrôle les veaux avec tête. En outre, les colporteurs domiciliés dans la commune sont tenus, en application de l'article 7 du registre précité, de pratiquer l'abatage à l'abattoir communal. L'inspecteur est chargé de l'exécution de cette décision.

— Le Président donne lecture de la pétition de la société industrielle et des arts et métiers de la ville de Sion, demandant que la commune veuille bien mettre immédiatement à l'étude la création des cours inférieurs du collège industriel à Sion. Le Conseil constate que cet objet occupe la commission des écoles dès le 24 février 1911 et il renvoie cette pétition à la commission précitée en y ajoutant la recommandation de s'en occuper avec sollicitude et le plus de diligence possible.

— La pétition des habitants de la rue des Remparts, demandant la suppression des fumées dans cette rue est renvoyée pour préavis à la commission de salubrité publique.

— Il est pris connaissance d'un office du département de l'instruction publique du 1er avril 1911 relatif à la prestation que la ville serait disposée à faire en cas de construction d'un bâtiment pour l'école normale des filles. Cet objet est renvoyé à la commission des écoles pour étude.

— Le Conseil discute la révision des mesures ordonnées au sujet du hannetonage: Au vu des réclamations formulées par les contribuables à l'occasion du dernier hannetonage, il modifie comme suit sa décision du 7 avril 1896

- 1) l'échelle fixant la quantité de hannetons par chaque contribuable de la 1re catégorie est maintenue comme suit: de 0,50 à 10 francs d'impôt demi décalitre. de 10 à 20 francs 1 décalitre. de 20 à 50 francs deux décalitres. de 50 à 75 francs trois décalitres. de 75 à 100 francs quatre décalitres. au delà de 100 francs un décalitre par 50 francs.

Le conseil se réserve toutefois la faculté de réduire les quantités indiquées au cas où la sortie des hannetons serait plus faible que de coutume. Les livraisons devront être effectuées dans un délai maximum d'un mois à l'agent de la ville désigné à cet effet dans l'endroit et à partir du jour qui seront indiqués ultérieurement par publication en ville.

— Les hannetons recueillis dans la commune seront payés fr. 1,20 le décalitre durant la première quinzaine et fr. 1 durant la deuxième.

Les contribuables qui ne fourniraient pas la quantité de hannetons à laquelle ils sont astreints seront débités de fr. 1,50 par décalitre ou fraction de décalitre à livrer.

— Le règlement vis-à-vis des contribuables se fera lors de la perception de l'impôt communal.

— Il est alloué une somme de 50 francs à Henri Soma pour la nouvelle édition de la brochure réclame publiée par ses soins sur Sion et ses environs.

Faits divers

Sion — Promenade de la Société des Commerçants

La Société des commerçants, section de Sion, a fixé sa course annuelle au 11 juin aux Rochers de Naye.

Par suite d'un arrangement spécial avec la compagnie du chemin de fer Territet-Glyon, le prix de cette excursion sera très avantageux.

Cette belle promenade ne manquera pas de réunir un grand nombre de participants.

Tournoi international d'escrime

Un tournoi international d'escrime pour amateurs aura lieu à Vienne, du 19 au 23 mai courant, qui se composera d'épreuve par équipes en qualité de représentants des divers pays au sabre et à l'épée de combat.

Le comité, dont le comte de Bieme est le président, est à Vienne, 1. Bräunerstrasse 7 et donneira des informations voulues à tous ceux qui s'adresseront à lui.

Le tournoi est sous le protectorat de S. A. I. l'archiduc Léopold Salvator.

Le département militaire.

Cours militaires préparatoires

Sur l'initiative de la société valaisanne des officiers, des cours militaires préparatoires ont été organisés en Valais pour les jeunes gens de 16 à 19 ans. Ces jeunes gens sont répartis en quatre arrondissements qui correspondent à ceux de nos bataillons d'élite.

Dimanche, 7 mai courant, le cours des cadres d'arrondissement du bataillon 88 a eu lieu à Sierre-Finges. Cet arrondissement comprend 25 sections groupant au total 556 jeunes gens.

Grâce à l'organisation intelligente des cours de ce bataillon, une centaine d'officiers et de sous-officiers avaient répondu à l'appel et ont exécuté, sous la direction du capitaine Dubuis, chef de l'arrondissement, un programme de gymnastique et d'instruction destiné à inspirer à notre jeunesse l'amour du tir et de nos institutions militaires démocratiques.

Il était réjouissant de voir l'entrain et l'enthousiasme de cette vaillante jeunesse dans le cadre sévère du bois de Finges. Un dîner simple sous les vieux pins rappelait à tous les beaux jours du service militaire et comme dessert de vibrants et patriotiques paroles furent adressées à nos jeunes gens par les capitaines Schmidt et Dubuis. Ce dernier s'inspirant des faits d'armes de nos ancêtres, nous a rappelé que le courage aidé de l'amour de la patrie ne suffit pas à les sauver mais qu'il ne sert qu'à semer des lauriers sur les tombeaux s'il n'est lié à l'union dans l'effort et à l'instruction pour la lutte.

Le colonel Ribordy, président du comité cantonal des cours militaires préparatoires a inspecté le cours et s'est montré très satisfait de la nombreuse participation, de l'entrain et de la bonne discipline de cette jeunesse patriote.

Des cours similaires seront organisés pour les arrondissements des bataillons 11, 12 et 89 et la réussite de la journée de dimanche nous paraît que ces cours, qui trouvent bon accueil dans nos populations, seront couronnés de succès.

Sion — Théâtre

Nous rappelons à nos lecteurs la superbe représentation de Cyrano de Bergerac qui aura lieu au théâtre le jeudi 11 mai; c'est un spectacle des plus intéressants et qui aura certainement un gros succès étant donné l'excellente réputation de la pièce et de la troupe qui l'interprète. Disons que la plupart des artistes ont joué cette pièce à Paris et dans les principales villes de France.

Ce sera donc une soirée exceptionnelle et sans précédent à laquelle il nous sera donné d'assister. C'est par excellence un spectacle de famille auquel il y aura certainement salle comble et il sera prudent de retenir ses places dès maintenant. Location au Grand Bazar.

Chronique agricole

Association agricole du Valais

Le Comité de l'Association, a fixé l'Assemblée des délégués au dimanche 14 mai courant, à une heure et demi de l'après-midi, à Chamoson.

Ordre du Jour:

1. Vérification des pouvoirs des délégués;
2. Lecture du Protocole de la dernière assemblée;
3. Comptes de 1910;
4. Budget de 1911;
5. Subside à demander pour le concours de 1912;
6. Distribution des prix du Concours de 1910;
7. Nomination d'un délégué et d'un suppléant auprès de la Fédération romande;
8. Communications diverses, propositions individuelles.

La séance est publique, tous les agriculteurs sont cordialement invités à y assister.

Importation de vins

Le tableau-statistique du commerce de la Suisse pour le quatrième trimestre 1910 vient de paraître.

Cette publication apporte des renseignements intéressants sur l'importation des vins.

Nous avons importé en 1910 un total de 1,675,427 hl. en fûts pour une valeur de fr. 56,395,899. L'an passé on avait importé en tout 1,546,027 hl. en fûts ayant une valeur de fr. 35,769,095. La quantité est restée à peu près la même, mais quelle différence sous le rapport de la valeur. En 1909, la valeur moyenne des vins importés avait été de fr. 23,14 par hl.; en 1910 elle a monté à fr. 33,67 par hl. La différence du prix atteint presque le 50%.

La moitié du vin importé l'année dernière nous a été fourni par l'Italie, qui nous a livré un total de 828,559 hl. (1909 c'était 651,736 hl.) La France n'a livré que 216,909 hl. (386,486), l'Espagne 422,775 (352,447 hl.) l'Autriche 110,608 (91,034 hl.)

Le bétail d'estivage

Le Département fédéral de l'agriculture a pris les dispositions suivantes au sujet de l'importation du bétail d'estivage d'origine italienne:

Les convois de bétail à destination des cantons du Tessin et du Valais ne seront admis à l'estivage que si une autorisation spéciale a été délivrée pour chacun d'eux et sous réserve de l'observation des conditions imposées par les règlements sur les transports de bestiaux.

Nouvelles de la Suisse

L'absinthe déménage

La semaine dernière, des équipes d'ouvriers français ont arraché au Val-de-Travers de grandes surfaces de petite absinthe et autres herbes, pour les transporter à Pontarlier et dans les communes voisines d'où elles alimenteront l'industrie française.

Procès de presse

Deux journaux de la Suisse allemande, le socialiste « Berner Tagwacht » et les « Neue Zürcher Nachrichten » s'étaient fait l'écho d'insinuations malveillantes de journaux étrangers, disant que les négociateurs suisses de la convention du Golhard s'étaient laissés graisser la main par l'Allemagne.

L'affaire est venue l'autre jour devant le Tribunal fédéral. Ce dernier a déclaré coupables envers un membre du Conseil fédéral et envers les commissaires fédéraux les rédacteurs Grimm, de la « Berner Tagwacht », et Fischer, des « Neue Zürcher Nachrichten ». Le rédacteur Grimm est condamné à une amende de fr. 500 et éventuellement à 100 jours de prison; Fischer à une amende de fr. 200 et éventuellement à 40 jours de prison.

Le jugement sera publié aux frais des condamnés dans la « Berner Tagwacht » et dans les « Neue Zürcher Nachrichten ». En cas de refus, le jugement sera publié dans le « Bund » et dans la « Nouvelle Gazette de Zurich ».

Grimm a été condamné aux trois quarts des frais du procès, et Fischer à un quart. La plainte formulée par M. Forrer, conseiller fédéral, a été reconnue fondée, et les deux inculpés ont été condamnés à une amende de fr. 1. Ils ont en outre été condamnés à payer au plaignant une somme de fr. 200 représentant les frais du procès.

Accident mortel

A Le Pont (Vaud), une petite fille qui avait avalé une pièce de 10 centimes, a succombé dimanche à l'hôpital où elle avait été conduite pour l'extraction de la pièce restée dans l'œsophage.

Facteur et pompier

Le Conseil fédéral a déclaré fondé le recours du facteur aux télégraphes et conseiller municipal Chassot, de Fribourg, contre l'impôt des non-pompiers, auquel on voulait l'astreindre. Le Conseil fédéral a estimé que les facteurs aux télégraphes devaient être assimilés aux télégraphistes et exemptés comme eux de la taxe des non-pompiers. (Avis au Grand Conseil valaisan qui va occuper ces jours-ci du service du feu obligatoire et du paiement d'une taxe d'exemption.)

Guillaume II en Suisse

On télégraphie de Berne à la « Nouvelle Gazette de Zurich » que la nouvelle publiée par le « Figaro » suivant laquelle on comptait au palais fédéral sur la visite de l'empereur Guillaume aux manœuvres d'automne de 1911, sans être exacte, a quelque fondement. L'empereur Guillaume aura en effet exprimé à plusieurs reprises le désir de voir l'armée fédérale, mais il y a tout lieu de croire que cette visite ne se fera pas cet automne, mais seulement à l'occasion des manœuvres de l'automne 1912. Il n'y a cependant pas encore de pourparlers à ce sujet.

(Ce n'est pas la première fois que l'on annonce cette visite impériale; la nouvelle revient régulièrement chaque année.)

Orage et grêle

Un orage accompagné d'une chute de grêle d'une violence extraordinaire, s'est abattu mardi, à 5 heures du soir, sur Berne et les environs. Sur les chaussées et sur les trottoirs, la couche de grêle avait plusieurs centimètres d'épaisseur et le sol était jonché de feuilles et de rameaux. La grêle est tombée sans discontinuer pendant 20 minutes. Les grêlons étaient de la grosseur de balles de fort calibre. Les dégâts sont considérables.

Suisse et Italie

Le ministre italien des affaires étrangères a communiqué au bureau de la Chambre le texte officiel des discours prononcés par les présidents du Conseil national et du Conseil des Etats de la Suisse à l'occasion du cinquantième anniversaire italien. Le président de la Chambre a dit qu'il est sûr d'interpréter les sentiments de cette assemblée en exprimant à la nation suisse la vive reconnaissance de l'Italie pour cette manifestation.

Pages illustrées

Journal pour la jeunesse

No 8. — 30 avril 1911. — SOMMAIRE: Adolphe Villemard. Arnold et ses amis. — Marguerite Piccard. Zoby. — Le Globe-Trotter. Notre chronique: Au Maroc. Exposition de papillon. Le serment civique des écoliers américains. — Cousin Benedict. Les collections d'insectes. Daniel Bersot. Les Etres géants du Dr Vouga.

Dernière Heure

La révolution mexicaine

EL PASO, 10. — Les insurgés continuent à pénétrer graduellement à Juarez en se défilant et en réservant leur feu.

Les Mexicains tirent sans discontinuer de l'église au centre de la ville.

Aux dernières nouvelles les insurgés auraient mis le feu à la ville.

Politique anglaise

LONDRES, 10. — Le 15 mai, les lords discuteront, en deuxième lecture, le bill de lord Lansdowne sur la réforme des lords, pendant que les communes voteront, en troisième lecture, le Parlement bill.

Incendies

PEKIN, 10. — Un télégramme de Kirin dit qu'un incendie a détruit la moitié de la ville. Les dégâts sont énormes. Les lignes du télégraphe sont coupées; il y aurait de nombreux morts.

EDIMBOURG, 10. — L'Empire Palace Théâtre a été complètement détruit par un incendie, après la représentation d'hier soir.

Ce théâtre était un grand music hall; le roi avait déclaré son intention de le visiter pour la représentation de gala donnée à l'occasion de sa visite à Edimbourg, en juillet.

On ne signale aucun incident de personnes.

BUDAPEST, 10. — Le village de Szamoskorod, dans le comitat de Szatmar, en Hongrie, est en flammes. On craint que le village entier ne soit détruit à cause de la violence du vent.

Dirigeables anglais

LONDRES, 10. — A la Chambre des communes, M. Haldane déclare que le budget de la guerre prévoit 2,125,000 fr. pour la construction de dirigeables.



Marque déposée. L'An dernier j'ai pris de l'Emulsion Scott pendant 3 mois régulièrement pour surmonter la grande fatigue qui m'accablait continuellement. Cette préparation m'a vraiment fait du bien, car je me sens maintenant fraîche et dispose comme auparavant.

Madiswil (Canton de Berne), le 2 nov. 1909.

Ce succès, un entre cent de cas similaires, s'explique simplement à cause de la pureté et de l'efficacité des ingrédients, ainsi que grâce au procédé de fabrication de Scott, qui a fait mériter à

L'Emulsion Scott

le titre unique de l'Emulsion à laquelle on peut entièrement se fier. En demandant l'Emulsion Scott, n'acceptez aucune contrefaçon indiquée comme étant la « même chose » que la Scott. Les imitations ne sont en aucune façon la « même chose » que la véritable Scott. Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. chez tous les Pharmaciens. M.M. Scott & Bown, Ltd., Chislow (Trinité), ont fabriqué cet échantillon contre 50 cent. en timbres-poste.

Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais (3)

A la conquête d'un trésor

— Charmé de vous voir, monsieur King, dit le baron relevant comme à regret le nez de sur son grimoire. Asseyez-vous là, je vous prie.

Et Dick nota qu'on le plaçait bien en face d'un bouquet d'ampoules électriques.

— Puis-je vous demander, monsieur, pourquoi vous m'appellez King? demanda Fitzroy aussitôt que le valet eut refermé la porte.

— Il m'avait semblé que l'officier qui vous félicita sur cet heureux coup de main vous avait appelé Richard King...

— « King Richard » (Roi Richard), rectifia Dick avec un sourire. La différence est mince en effet, et pourtant elle est essentielle...

Il s'arrêta, sans s'expliquer davantage. Dans sa situation présente, il lui parut tout à coup souverainement ridicule d'expliquer l'origine un peu orgueilleuse du surnom qui lui avait été donné à l'école. Et d'ailleurs, si comme il fallait le croire, c'était un emploi plus que modeste qu'on allait lui offrir, il ne serait pas mal à propos peut-être de renoncer à la fière appellation de « fils de roi » et d'adopter momentanément le nom de King, si répandu qu'il ne peut être déplacé nulle part.

Le baron se pencha de savoir lire les caractères. Il pensa que ce silence cachait quel-

que secret fâcheux, car c'est ainsi que beaucoup de gens marquent leur pénétration. Et comme c'était là précisément ce qu'il souhaitait, il s'empressa d'accueillir favorablement le soupçon qui le traversait.

— Bah! peu importe! What's in a name? dit-il en citant d'un ton léger les célèbres paroles de Shakespeare met dans la bouche de Juliette. Celui-ci est court, facile à dire, et ma langue s'embarrasse quelque fois à prononcer vos terribles noms anglais; tenons-en à King, si cela vous va.

— Cela me va, dit Fitzroy, qui pareil à tous ceux qui sont nobles de cœur autant que de race, éprouvait une répugnance instinctive à chercher dans sa brillante extraction un argument pour intéresser le protecteur possible.

— Parfait! Eh bien, parlons de choses sérieuses. Que pouvez-vous faire?

— Peut-être serait-il plus pratique de me dire ce que vous désirez que je fasse?

— Connaissiez-vous bien le cheval?

— Oui.

— Avez-vous jamais été en mer?

Fitzroy tressaillit. Ce mot avait réveillé en lui tout un monde d'espérances dormantes. Les cartes, les atlas, les mappemondes qui l'entouraient prirent soudain à ses yeux un sens précis, une sorte de vie. Qu'est-ce que cet étranger allait bien pouvoir lui proposer? Il résolut de s'expliquer avec moins de concision.

— Si je n'avais qu'un mot à répondre, je serais sans doute forcé de dire non; car on ne peut pas appeler « aller en mer » le fait de passer de Douvres à Calais, fût-il maintes

fois répété. Et pourtant, je puis le dire en toute vérité, je suis marin. Mon éducation maritime s'est faite entièrement sur le lac; mais dans ses limites restreintes, elle a été forte et complète, je ne crains pas de l'affirmer. Mon maître un ancien officier de la marine royale, savait son métier à fond, il est à peine nécessaire de le dire; et il s'est plu, comme passe-temps, à m'enseigner tous les secrets de la navigation.

— Oh! fit le baron, manifestement surpris et satisfait.

Pendant un instant, il n'en dit pas davantage; et Dick qui l'examinait attentivement sans y paraître, trouvait à sa longue personne efféminée plus de caractère qu'il n'aurait cru dans la brève entrevue du matin. Le visage n'était pas sans beauté; la tête d'oiseau de proie, les mains nerveuses et minces ne manquaient ni de distinction ni de finesse.

— De grâce, excusez-moi si ma question paraît indiscrète, dit-il enfin. Mais à en juger par vos propres paroles, vous vous trouvez, matériellement dans un grand embarras, « au abois », si j'ose m'exprimer ainsi...

— Aux abois n'est pas trop dire.

— Ah! fit le baron avec vivacité, vous parlez français?

— Presque aussi aisément que ma langue.

— Ah! répéta le baron; et l'allemand?

— L'allemand un peu!

— Ah!

M. de Kerber fit une pause, et Fitzroy sourit. S'il avait voulu s'amuser à donner de lui-même une fausse impression, il n'eût pas mieux réussi. Le baron se sentait certain de son affaire: ce gentleman de bonne mine, de

bonnes manières, et certainement de bonne famille, s'était d'une façon ou de l'autre brouillé avec les siens, sinon avec la loi de son pays. Or, c'était justement un homme de ce type qu'il lui fallait. Le nuage qu'il estimait planer sur son histoire valait mieux à ses yeux que tous les certificats d'honorabilité qu'il aurait pu produire — surtout allié aux qualités qu'il lui avait vu déployer.

— Je crois qu'on pourrait se fier à vous, dit-il, comme se parlant à lui-même.

— Je suis heureux que vous pensiez ainsi, fit Dick paisible.

— Oui. Vous avez des qualités rares. Vous avez agi ce matin comme pas un sur dix mille n'aurait pu ou su le faire. Miss Fairfax m'a éclairé après coup sur la valeur de votre exploit; car pour moi, je n'ai vu qu'une partie de l'affaire. Vous avez montré une force, une promptitude d'exécution peu communes; ce sont qualités que je cherche. Je demande en outre obéissance et silence.

— Ce que j'aurai promis de faire, je le ferai; et ce que j'aurai promis de taire, je le tairai, prononça Fitzroy avec fermeté. S'il nous arrivait de différer sur quelque question essentielle, je me retirerais, voilà tout, et nul n'entendrait parler de la chose que sur votre désir ou votre permission. C'est ce qui est arrivé avec mon dernier employeur. Son fils et moi nous eûmes une explication assez vive; je le quittai voici quinze jours, et aucune personne que je sache, n'a entendu pour quoi.

Disons brièvement en quoi consistait ce « pourquoi ». Fitzroy se trouvait quinze jours auparavant dans une maison d'exportation de la Cité, en qualité de correspondant étranger. Revenu tard à son office, certain soir, il trou-

va noyée de larmes la jeune dactylographe du bureau une jolie fille aux cheveux choux. Pressée de dire la cause de son chagrin, elle laissa entrevoir la cause de son chagrin, histoire banale de séduction et d'inconstance, où le fils de la maison jouait un triste rôle. C'est ici que le séducteur étant entré inopinément, Fitzroy bouillant et indigné, avait eu avec lui ce qu'il appelait une explication, c'est-à-dire qu'une correction fut administrée de main de maître au coupable. Sur quoi le redresseur de torts reçut séance tenante son congé; et ayant versé généreusement le contenu de sa bourse dans les mains de la demoiselle en détresse, il secoua la poussière de ses souliers sur la Cité et s'en alla chercher fortune ailleurs.

Von Kerber qui avait écouté attentivement les premiers mots de Fitzroy, en parut très content.

— Ah! voilà qui me va! voilà qui me va, articula-t-il lentement. Ce que vous avez promis de taire, vous le tarez. Voilà qui me va. Vous ne trahirez pas qui se fie à vous: c'est dit.

— C'est dit, fit le jeune homme gravement.

— Très bien. Je vous offre, alors, le poste de second maître sur le yacht « Aphrodite », un voilier à vapeur auxiliaire, un bon petit navire de 250 tonneaux: la paye est de 20 livres sterling (500 francs) par mois. En dehors de ces appointements réguliers, vous, le capitaine et le premier maître, vous recevrez le dix pour cent du produit net d'une entreprise dont la nature vous sera exposée en temps utile. Cette part peut vous sembler mince; elle fera de vous un homme riche en trois mois d'ici — prouvé que l'affaire réussisse. Acceptez-vous?

ANNONCE DE FORTUNE

Lot principal av. 75000 francs

LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat

Invitation à la participation aux **CHANGES DE GAINS** aux grands tirages des primes autorisées et garantis par l'Etat de Hambourg.

Le montant total des gains offerts par ces tirages avantageux dépasse la somme de **12 Millions Francs**

L'émission comprend 100,000 numéros dont 48,400 doivent forcément sortir gagnants en 7 tirages. A peu près la moitié des 100,000 doit donc sûrement gagner!

Le plus gros lot possible est éventuellement **Marcs 600,000** soit **Francs 750,000** or respectivement **M. 500,000, 550,000, 510,000, 530,000, 520,000, 515,000, 510,000.**

Principaux lots:

300,000	60,000	40,000
200,000	50,000	
100,000	45,000	

et beaucoup d'autres, en tout **48,405** lots, payables en espèces, en marcs. Le marc vaut fr. 1.35

Les gains augmentent de tirage en tirage; le gain principal du 1er tirage est de **M. 500,000**, celui du 2e tirage de **M. 600,000**. L'Etat offre les bons pour le premier tirage au prix officiel de

7 fr. 50 c.	3 fr. 75 c.	1 fr. 90 c.
billet entier	dem. billet	quart de billet

Les mines des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiqués dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Les lots sont promptement payés sous garantie de l'Etat.

Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 centimes.

A cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement cependant jusqu'au **19 Mai** en toute confiance à

Samuel HECKSCHER seur., Banquier à **Hambourg**, (Ville libre)

Lettre de commande N° 775

Monsieur Samuel Heckscher, seur., Banquier à Hambourg

Veuillez m'adresser: billet entier à fr. 7.50
dem. billet à fr. 3.75
quart de billet à fr. 1.90

ADRESSE (à écrire bien lisiblement)

Je vous remets ci-joint ou par mandat-postale ou contre remboursement. (Biffer ce qui ne s'applique pas au particulier) la somme de fr.

HOMOPHONE

machine parlante idéale, élégante boîte noyer de 36 cm. sur 36 cm., pavillon fleur de 50 cm. 10,000 productions enregistrées par les meilleurs artistes du monde.

Livrée avec 50 morceaux au choix du client.

Payable **6 fr. par mois**

20 Centimes par jour

30 MOIS DE CREDIT

UNION ARTISTIQUE

25 RUE GENERAL DUFOUR 25 GENEVE

Maison livrant tous les instruments en cuivre, à cordes, en bois, payable par mensualité, depuis

Fr. 5 par mois

Demandez **CATALOGUE & CONDITIONS**



Nervosan

Dernière conquête dans le domaine médical. Recommandé par MM. les médecins contre la nervosité, pauvreté du sang, anémie, migraine, manque d'appétit, l'insomnie, les convulsions nerveuses, le tremblement des mains, suite de mauvaises habitudes ébranlant les nerfs, la névralgie.

la **neurosthénie** sous toutes formes, épuisement nerveux et la faiblesse des nerfs.

Remède fortifiant le plus intensif de tout le système nerveux.

Prix fr. 3,50 et 5.— avec marque ci-dessus.

En vente dans les pharmacies. Dépôts: Pharmacie V. Pitteloud à Sion, Borel, à Bex, J. Gemisch Brigue.

Avertissement! Refusez les imitations de moindre valeur ou les prod. offerts en remplacement et exigez expressément le Nervosan



TOUS LES COMMUNIQUÉS

pour concerts, représentations, comérences, réunions, courses, etc en seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une Annonce

SENIORITA

TONDEUSES 6-12 pour coiffeur, coupe parfaite et garantie, 3 mm fr. 5.—, 3 et 7 mm. fr. 5.50, 3, 7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 3.50. La même avec une seule vis, 4,50




COUTEAUX ordonnance militaire à fr. 2.50. Pour Officiers fr. 3.50. Armes à feu

Flobert 6 mm fr. 2.50 Grand fr. 4.60. Revolver 6 coups 7 mm. depuis 5.50 Nickelé fr. 6.50 Pistolet, fr. 1.65.

Ls. ISCHI, fabr. PAYERNE

Demandez à la Pharmacie Burnand.

Lausanne et dans toutes pharmacies contre **TOUX, ROUGEOLE, COQUELUCHE** etc. le



SIROP BURNAND

L'Ouvrier et les Vieilles des Chaumières

H. Gautier, éditeur 55 quai des Gds. Augustins, PARIS.

Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

En vente dans les librairies et les gares; 5 Ct. le numéro.

Abonnement d'un an 7 francs

Moteurs

à Benzine, Pétrole, Gaz, ou à Huile lourde (Consommation 2 1/2 Cts. par HP. et heure)

pour l'Agriculture et l'Industrie

Construction reconnue solide et le meilleur marché.

WEBER & Co. Uster-Zurich

Fabrique de machines et fonderie

Références de 1er ordre — Prospectus gratuits



Bétail gras

en peu de temps par la célèbre Poudre à engraisser

„BAUERNGLÜCK“

à 1 fr. le paquet dans les magasins ou directement chez le fabricant

M. Beck-Koeller à Kriens-Lucerne.

A partir de 2 paquets, franco contre remboursement

Certificats en masse

RABAIS AUX REVENDEURS

En vente chez: MM. Putallaz, nég., Sion, Hiroz, rue du Rhône, Sion, Etienne Exquis, nég., Sion, Eugène Ambord, Bramois



Ce n'est pas demain

mais aujourd'hui même que vous devez faire un essai du **Café de Malt Kneipp-Kathreiner**. Vous le devez dans l'intérêt de vos enfants et pour le bien-être de toute votre famille.

„Les propos de Tante Rosalie“

Cotelettes de volaille. — Crème à l'espagnole. — Nettoyage des boiseries. Pour dérouiller le nickel.

Les cotelettes de volailles sont exquises et elles ont l'avantage de permettre l'emploi de petits reliefs qui se perdraient presque sans cela, car on peut employer à leur confection un reste de rôti de veau et de riz de veau.

Vous faites fondre un gros morceau de beurre dans une petite casserole. Ajoutez-y des champignons très blancs hachés ainsi qu'un rien de persil haché, une grosse cuillerée de farine, du sel et du poivre. Mouillez avec du bon bouillon, ajoutez deux cuillerées de crème double. La sauce doit être très épaisse. Incorporez au blanc de poulet rôti, du veau ou du ris de veau, ce que vous avez, le tout finement haché. Laissez refroidir à la cave, formez-en de jolies cotelettes que vous garnissez d'un battonnet où vous glisserez une manchette en papier au moment de servir. Passez les cotelettes dans de la fine chapelure, après les avoir trempées dans de l'œuf battu. Faites dorer dans de la friture très chaude et servez les sur une purée de tomates ou sur une farce à l'oseille.

Mes nièces me réclamèrent la recette d'une bonne crème au chocolat; je vais vous apprendre comment je l'ai vue préparer en Espagne. C'est délicieux, je vous en prévient. Coupez en petits morceaux 200 grammes de chocolat, faites fondre lentement sur le

feu avec un verre d'eau. Prenez trois quarts de litre de lait, faites bouillir. Retirez-en la valeur d'un verre, dans lequel vous délayez une cuillerée de belle farine. Mettez le chocolat fondu dans le lait bouilli et remuez bien le mélange; ajoutez-y le lait dans lequel vous avez délayé la farine et continuez à faire bouillir jusqu'à consistance suffisante. Ensuite faites fondre 12 grammes de sucre en caramel et mettez à la crème pour lui donner goût et couleur. Vous servez très froid.

Au moment du printemps, on songe à mettre un peu d'ordre dans la maison et les ménagères s'occupent de nettoyer meubles, parquets et boiseries, car malgré toutes les précautions, la vernis des boiseries se macule facilement.

Pour enlever les taches les plus tenaces, il suffit de mettre, dans un verre d'eau une cuillerée 1/2 sel de soude et une pincée de chaux, employer ce mélange à froid au moyen d'une éponge ou d'un linge.

Il n'est pas nécessaire de frotter fortement la partie sale, car la tache la plus noire, la plus ancienne disparaît après quelques frictions. Mais il importe d'essuyer la partie lavée avec un linge propre, car autrement il se forme des nuages sur le vernis.

Enfin, je terminerai par un petit conseil qui rendra quelques services aux ferventes de la pédale. Il s'agit de la manière la plus pratique pour dérouiller le nickel.

Pour enlever la rouille sur les objets nickelés, on commence par enduire les endroits atteints avec de la graisse ou de la vaseline, et après un repos de deux ou trois jours, on

frotte avec un chiffon imprégné d'ammoniaque.

Dans le cas où les taches persisteraient, il suffirait de les lamponner avec de l'esprit de sel et de les frotter aussitôt avec un linge.

On devra ensuite laver l'objet, l'essuyer et le polir.

Tante Rosalie.

Nouvelles découvertes dans les fouilles de St-Maurice

Dans mes dernières correspondances, j'ai décrit les découvertes archéologiques faites dans les fouilles pour les nouveaux égouts de la ville de St-Maurice, dans l'embranchement qui va du nord au midi, à l'Allée des terreaux.

Les travaux sont repris sur un autre point. C'est la grande arête qui va monter vers l'Hôtel de Ville, pour se bifurquer sur la Grand-rue, au midi, et sur la Place du parvis de l'église de l'Abbaye, au couchant.

Le point de départ de ces nouveaux travaux est la Place de sainte Marie. De temps immémorial, l'Abbaye possédait la une église dédiée à la Sainte-Vierge, sous le titre de « Notre Dame sous le Bourg ». En 1178; le pape Alexandre III énumère cette église parmi les propriétés de l'Abbaye de St-Maurice. Plus tard, l'Abbaye a cédé l'usage de cette église, au curé de Lavey pour les fidèles de cette seigneurie qui étaient de sa juridiction spirituelle et temporelle.

L'église ou chapelle a été détruite par le grand incendie de 1693 et la place vendue par l'Abbaye, tandis que la cure, la maison

qui est au midi, a été restaurée et, dans la « Vue de St-Maurice » par le peintre Mérian, première moitié du XVIIe siècle, elle figure encore sous le nom de cure de Lavey.

Les nouveaux travaux ont coupé l'angle de la Place de sainte Marie. On a pu constater des murs de fondation de cet édifice religieux; puis des briques romanes à rebords et du mortier romain d'une très grande dureté, malgré le séjour pendant de longs siècles dans un sol humide. Ce mortier est fait de briques pilées et de sable soigneusement lavé, liés avec de la chaux du pays. On s'est souvent demandé comment les Romains s'y prenaient pour la fabrication de leur ciment incomparable? Le procédé que nous trouvons ici nous est indiqué par le grand architecte de l'époque d'Auguste, Vitruve. « Si au sable de rivière, on voulait ajouter une troisième partie de tuileaux pilés et tamisés, on obtiendrait un mélange d'un usage encore meilleur. » (Vitruvius, Architecture, liber II).

La coupée du terrain offre sur 1 m. 50, des fragments de tuiles et de briques romaines. A 3 mètres de profondeur se trouve une couche très épaisse d'argile à travers laquelle on semble à être pas descendu avec les fondations.

C'est dans cette même Place Ste Marie que, il y a deux ans, l'appareilleur Duroux, établissant une conduite d'eau, a trouvé, dans un tombeau, une épingle à cheveux. Elle est en bronze recouvert d'une très belle patine et laissait apercevoir un délicieux dessin en fougère.

Tout ce qui, dans ces fouilles, offre un intérêt particulier pour l'histoire locale et pour l'archéologie, est soigneusement recueilli pour

être déposé au musée des fouilles de St-Maurice.

Chanoine Bourban

Bramois — Etat-civil

NAISSANCES

Bruttin Adrien Henri de François, de Bramois. Obrist Hélène de Pierre, de Sulz (Alsace). Métrailer Julie, de Jos., de Vex. Grand Louise-Eugénie de Jos., de Bramois. Riffiner Joseph, de Xavier de Simplon. Bruttin Camille, de Bramois. Cretz Rosalie-Joséphine, de Jean-Baptiste, d'Evolène. Cretz Marguerite Marie de Jean-Baptiste d'Evolène. Rössli Franziska Maria, de Joseph, de Sion.

DECES

Willy André d'André, de Bramois, 74 ans. Bruttin Emma née Dutruel, 33 ans, de Bramois. Burlet Louis-Emmanuel d'Henri de Bramois, 1 an. Avocat Barberini Eugène, de Jacques Emmanuel de Bramois, 83 ans. Gunter Adolphe de François-Joseph, de Reckingen, 58 ans.

MARIAGES

Favre Adolphe-G. de Jules-Eugène, de Bramois et Gréne et Quarroz Nancie-M., d'Alexis, de St-Martin.

Vex et Agettes — Etat-civil

NAISSANCES

Favre, enfant décédé au moment de la naissance, fils de François de Vex et Agettes.

DECES

Favre fils de François, de Vex-Agettes. Sierro Marie-Madeleine, de Jean, de Vex-Agettes, 64 ans.

MARIAGES

Néant.

Dick Fitzroy sentit son cœur battre à grands coups dans sa poitrine.

— Si j'accepte? Des deux mains! Une seule chose m'intrigue. Des conditions si larges, si généreuses offertes à un homme qui ne présente aucun certificat, qui ne vous a pas même dit son nom! Permettez que je le demande: cette affaire est-elle... est-elle?

Elle est honnête, je l'affirme. Personne n'a le droit de mettre obstacle à notre entreprise au nom du droit ou de la légalité; mais cela ne veut pas dire que personne ne s'y opposera. Car, ainsi que je vous l'ai fait entrevoir, les profits seront considérables; et là où il y a chance de profits considérables, il est rare qu'on ne rencontre pas concurrence acharnée. Il se pourrait, ou pour mieux dire, il est plus que probable que nous aurons à nous défendre, à lutter pour garder le bien honnêtement acquis; et...

Je suis avec vous, corps et âme! cria Fitzroy, incapable de conserver plus longtemps l'impassibilité qu'il s'était imposée. Je ne sais comment vous exprimer. Je ne sais pas m'expliquer le hasard, l'extraordinaire bonne fortune qui m'arrive.

Il n'y a pas de hasard, prononça le baron d'un air de supériorité négligente; il n'y a que l'occasion. Un homme qui a du coup d'œil et de la poigne la saisit aux cheveux; c'est ce que vous avez fait ce matin. Ne dites pas qu'elle aurait pu ne pas se présenter. Faut-il de celle-ci, vous en auriez rencontré dix autres. Vous savez que ce poste de second officier de bord que je vous offre, je viens de le créer pour vous. Mon équipage était complet; tous braves gens, mais plutôt épais, et l'exploit qui m'a été décrit m'a séduit.

Et maintenant à l'œuvre! L'Aphrodite part cette semaine. Etes-vous prêt à signer cet engagement? (Prenant sur le bureau une feuille de papier imprimée).

— Je suis prêt, dit Fitzroy, non sans présenter que ceci pourrait amener la découverte de quelque clause épineuse et dissimulée jusqu'ici, comme le dard du scorpion dans sa queue.

— Lisez attentivement. Vous n'avez à craindre aucun piège ou chausse-trape. Ceci ne contient rien que de raisonnable; mais j'exige que l'esprit, aussi bien que la lettre du traité soit observé.

Fitzroy parcourut la feuille avec soin, et il lui parut, en effet, que rien que de juste et de modéré n'était exigé de lui. Il nota entre autres détails, que le yacht Aphrodite était la propriété d'un M. Hiram Fairfax Esq., de Chalfont Manor. Le baron von Kerber y figurait comme chef et organisateur de l'expédition; le contrat était valable pour six mois; il pouvait être prolongé à la volonté du baron; les dates et les chiffres étaient laissés en blanc. La clause suivante attira et retint l'attention de Dick: « Le soussigné s'engage à ne divulguer ni la destination, ni la mission du vaisseau, au cas où l'une et l'autre lui seraient révélées; à ne s'entretenir avec quiconque de manière à pouvoir susciter question ou enquête au sujet de ladite mission ou destination; à s'abstenir d'exprimer aucune réflexion concernant le succès ou l'insuccès du voyage, soit à bord, soit s'il touchait terre. Toute infraction à cet engagement (dont le baron von Kerber est seul appelé à juger) sera punie de renvoi sans indemnité, et privation du bénéfice promis. »

La clause était inusitée; elle n'était pas inacceptable; non de plus clair et de plus explicite en tout cas, ne pouvait être proposé.

— Donnez-moi une plume! fit le jeune homme, plaçant sur un buvard la feuille imprimée.

Il y avait dans sa voix comme un ton de commandement; en réalité il ne se sentait pas de joie: toute réserve envolée, il aurait voulu prendre la main de M. de Kerber, la serrer avec effusion, lui dire son immense contentement. Peut-être celui-ci estima-t-il sa manière un peu dure.

— Vous trouverez une plume sur l'écrivain, dit-il en retournant au vieux document qui l'occupait à l'arrivée de Fitzroy.

Puis, d'un ton détaché:

— N'oubliez pas votre nom, monsieur King.

Ce mot rappela Dick à la réalité. Il signa Richard King, et contemplant son nom ainsi transformé, demeura songeur.

— Quand dois-je me mettre à votre disposition, monsieur le baron? demanda-t-il après un temps.

Von Kerber releva la tête rasséréné.

— Laissez-moi d'abord tracer la date de votre engagement et le chiffre de vos appointements avec un duplicata de cette pièce, dit-il, faisant comme il disait.

Puis, lui tendant l'une de ses deux feuilles:

— Ayez soin de faire timbrer ceci à Somerset House, en cas d'accident. J'ai manqué être tué aujourd'hui; la chose peut se répéter demain. Je vais appeler un domestique pour nous servir de témoin, mais avant qu'il vienne, prenez ceci: un demi-mois d'avance sur votre paye. Vous trouverez dans cette en-

veloppe l'adresse d'une maison qui se chargera de vous fournir tout le nécessaire pour un long voyage. Passez-y demain matin de bonne heure; donnez vos ordres; revenez-y mercredi après-midi: votre bagage sera prêt (aux frais de l'expédition bien entendu), et tous les renseignements désirables vous seront fournis. Vous voici enrôlé et le mot d'ordre est « Science ».

Il toucha un bouton électrique. Le valet de pied à face d'automate parut, fut invité à signer, et après avoir laborieusement apposé le nom de William Jenkins au bas des deux papiers, reconduisit Fitzroy à la porte.

Un sentiment de joie immense inondait le jeune homme à la pensée des choses non exprimées mais certainement impliquées dans le contrat qu'il venait de signer. Il y aurait lutté, il y aurait aventurés! Quel cœur de vingt-quatre ans fut demeuré froid devant pareille perspective? Et lorsqu'on est taillé pour le combat, qu'un long atavisme vous a préparé pour la bataille, comment résister à sa destinée? La pauvre mourante au blanc visage avait eu beau arracher à son Dick la promesse de ne point faire des armes sa carrière, elle ne pouvait exiger ou désirer qu'il ne se défendît pas à l'occasion. Et voici que l'occasion se présentait. Les paroles du baron le disaient assez clairement! On marchait à quelque brillante conquête, et cette conquête serait disputée. Tout le sang aventureux du jeu de Fitzroy était en insurrection.

La tête haute, le pied vif, il allait droit devant soi, traversant les allées du Park sans s'apercevoir que des sa sortie de la maison de Queen's Gate un homme s'était mis à sa suite, escortant chacun de ses pas. Aussitôt

qu'ils eurent atteint un coin ombreux, ce personnage l'aborda.

— Parion, monsieur, est-ce vous qui sortez de chez le baron de Kerber?

— Oui, dit Fitzroy, dont le premier mouvement était de prendre toujours la ligne droite.

— Pour éviter toute erreur, puis-je vous de mander votre nom?

— Richard Fitzroy.

— Et votre adresse?

Ceci eut le don de le rappeler à lui. Dick, qui était en train de planer dans l'empyrée, redescendit brusquement à terre, s'avisant soudain qu'il était en chemin de se départir de cette loi de discrétion que lui imposait le contrat fraîchement signé. Il regretta d'avoir livré son nom inconsidérément à cet étranger; mais comment se rattraper?

Assez irrité, s'abaissa sur lui son œil étincelant.

— Avant de vous répondre, je vous prie de me dire vous-même qui vous êtes, et pourquoi vous vous permettez de me questionner.

Le ton n'admettait pas de faux-fuyant.

— Je n'hésite pas à vous le dire, monsieur, je suis agent d'information secrète aux gages d'un gentleman qui se prépare à lancer contre M. de Kerber une accusation grave. Je ne crois pas me tromper en supposant que vous êtes mêlé aux affaires dudit Kerber sans en connaître le fond.

Et comme Dick demeurait muet, frappé de surprise, l'autre, encouragé par son silence, poursuivit, important et confidentiel:

(à suivre).